

Dossier de Presse

« LES RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT »

Invité : **Ministre auprès du Premier Ministre,
Chargé du Budget**



***Budget 2015 : perspectives pour l'amélioration
des conditions de vie de la population***

Vendredi 12 décembre 2014



Suite à la présentation de Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget, l'Assemblée Nationale a voté la loi de finances pour la gestion 2015, ce lundi 08 décembre 2014. Fixé à 5014,3 milliards de FCFA, ce budget est en hausse de 606,8 milliards par rapport au budget révisé 2014, passant ainsi pour la première fois la barre symbolique de 5 000 milliards de FCFA.

A travers le budget 2015, le Gouvernement entend poursuivre les actions de renforcement des infrastructures socio-économiques de base, de promotion de l'emploi, d'amélioration des services de santé et de l'accès à l'éducation ainsi que d'appui au développement agricole.

L'édition de « Les Rendez-vous du Gouvernement », sur le thème « Budget 2015 : perspectives pour l'amélioration des conditions de vie de la population », offre l'opportunité à Monsieur le Ministre Abdourahmane CISSE de mieux faire connaître le budget 2015 et les choix opérés par le Gouvernement pour le bien-être des populations et en cohérence avec l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020.



Les missions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget sont définies par les dispositions du Décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget. Au sens de l'article 2 dudit décret, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget a en charge la mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière et fiscale.

1. En matière budgétaire

- Préparation et présentation des projets de loi de Finances et des projets de loi de Règlement ;
- Exécution du budget ;
- Contrôle budgétaire permanent des Etablissements Publics Nationaux et approbation de leurs comptes ;
- Approbation des marchés publics et des baux devant être passés par l'Etat ;
- Gestion financière du patrimoine administratif et du domaine de l'Etat ;
- Exercice de la tutelle financière sur les Etablissements Publics Nationaux, les Sociétés d'Etat et les Sociétés à participation financière publique en liaison avec le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- Gestion du portefeuille de l'Etat et représentation de l'Etat dans les assemblées constitutives, les assemblées générales et les conseils d'administration des sociétés à participation financière publique ;
- Gestion de la liquidation des Etablissements Publics Nationaux, des Sociétés d'Etat et des Sociétés d'Economie Mixte en liaison avec le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et, pour les biens immobiliers, en liaison avec le Ministre chargé de la Construction ;
- Participation aux négociations et signatures de tous les accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiement différé contractés par l'Etat, les collectivités décentralisées, les Etablissements Publics Nationaux et les Sociétés d'Etat en liaison avec le Ministre auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Economie et des Finances.

2. En matière fiscale

- Elaboration et mise en œuvre de la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale ;
- Préparation, négociation et mise en œuvre des conventions fiscales internationales ;
- Conception, création et gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- Conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- Promotion du civisme fiscal.

3. En matière douanière

- Elaboration et mise en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires en matière douanière ;
- Préparation et suivi des accords douaniers bilatéraux et multilatéraux.





Les réformes engagées

La Côte d'Ivoire est engagée dans un vaste processus de réformes des finances publiques, en vue d'assainir et de renforcer le système de gestion de ses ressources publiques, indispensables pour la mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Dans cette dynamique, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget à travers ces différentes Directions Générales s'est fixé un plan triennal d'action de réformes bâti autour d'objectifs clairs et précis à atteindre au cours de l'année 2014-2016.

1. Les réformes entreprises au niveau du Budget

Plusieurs réformes ont été mises en place pour améliorer la gestion des deniers publics. Sans être exhaustif, on pourrait notamment citer :

La présentation dans les délais constitutionnels des projets de lois de finance et de règlement ;

La transposition, en 2014, dans le droit ivoirien des directives de l'UEMOA sur les Lois organiques relative à la gestion des finances publiques et au code de transparence ;

La participation à l'élaboration de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;

La poursuite de la production chaque trimestre, des communications en Conseil des Ministres, relatives à l'exécution budgétaire et des marchés publics. Ces communications sont mises en ligne sur le site du Ministère chargé du Budget : www.budget.gouv.ci ;

La mise en place, en février 2014, d'un comité de suivi des délais d'exécution de la dépense. Cela a contribué à réduire de façon significative le délai d'ordonnancement des dépenses publiques qui est passé de 40 jours en moyenne en 2013 à 14 jours en 2014. Cela a un impact positif à la fois sur les capacités d'absorption et aussi sur les délais de paiement des fournisseurs de l'Etat ;

L'amélioration de la capacité d'absorption des investissements. En effet, à fin septembre 2014, le taux d'absorption est de 97% contre 78% à fin septembre 2013 ;

L'amélioration du suivi et du contrôle des dépenses publiques :

- La réalisation, en 2014, d'un audit des subventions aux écoles privées sur la période 2011-2014. Cela a permis de rejeter 35.7 milliards de FCFA de factures fictives (élèves fictifs);
- L'instauration d'une rotation systématique des contrôleurs financiers et budgétaires après trois ans de service auprès d'un ministère ou d'une structure. La première rotation a eu lieu en 2014.

L'Elaboration de guides de procédures relatifs à l'exécution de la dépense publique ;

Les propositions de mesures de rationalisation dans la gestion du parc automobile de l'Etat adoptées par le Gouvernement en juillet 2014 ;

L'amélioration de la passation des marchés publics :

- L'adoption par le Gouvernement, en mai 2014, d'un décret portant Code des marchés et qui vise à réduire les délais de passation et d'exécution des marchés de trois cent vingt-deux (322) jours (observés en 2013) à quatre-vingt-huit (88) jours ;
- La mise en place, en février 2014, d'un comité de suivi des délais de passation des marchés ;
- La prise de l'arrêté n°118 MPMB du 26 mars 2014 portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics. En application de cet arrêté, certaines entreprises notamment SIFRET, GETECI, LE BATISSEUR et SARIMEX (ayant commis des irrégularités lors des appels d'offres) ont été exclues pour deux ans de participation aux marchés publics ;
- La formation, à fin septembre 2014, des cabinets ministériels (28 ministères) et de certaines entreprises publiques aux procédures des passations de marchés ;
- L'adoption des dossiers d'appel d'offres allégés pour les marchés de travaux non complexes et de fournitures courantes, ainsi que l'élaboration des guides de procédures. Les dossiers allégés et les guides de procédures sont disponibles sur le site www.marchespublics.ci ;
- La baisse du recours au Gré à Gré dans la passation des marchés : le taux de Gré à Gré est passé de 51.8% à fin septembre 2013 à 6.8% à fin septembre 2014.



2. Les réformes entreprises au niveau des impôts

Conformément à la vision du Gouvernement de mettre un accent particulier sur les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires, les actions suivantes ont été entreprises par le Ministère auprès du Premier Ministre en charge du Budget :

- La réduction des coûts de création des entreprises de moins de 10 millions de capital (réduction de plus de 70%) et des procédures;
- Le renforcement des contrôles et le recouvrement des recettes dues à l'Etat en cas de fraude ;
- La création des Centres des Moyennes Entreprises (CME) : un service dédié, au sein de la Direction Générale des Impôts, a été créé pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 400 millions de FCFA et 3 milliards de FCFA. Cela permettra, à l'instar de l'expérience réussie de la Direction des Grandes Entreprises, d'optimiser le potentiel fiscal de cette catégorie de contribuables ;
- La mise en exploitation du Livre Foncier Electronique : cela permet de réduire les délais d'exécution des transactions immobilières car les notaires ont désormais directement accès, en ligne, à toutes les informations relatives aux biens ;
- Le dispositif de remboursement de crédit TVA a été renforcé dans le projet d'annexe fiscale 2015. Cette réforme du circuit de remboursement permettra de réduire de façon considérable les délais de remboursement des entreprises et surtout d'aboutir à une augmentation notable des recettes TVA ;
- Appui à la construction des logements à travers l'exonération d'impôt foncier de 25% des terrains, concédés ou attribués aux entreprises de promotion immobilière. Cette quote-part étant généralement réservée aux infrastructures publiques (espace vert, école, etc.) ;
- Modernisation du dispositif fiscal : à partir de 2015, autorisation des grandes entreprises, à utiliser les TIC, par le recours aux systèmes de télédéclaration. Cette mesure sera par la suite étendue aux autres entreprises ;
- Aménagement des dispositions relatives au contrôle fiscal : réduction de moitié des durées de présence des vérificateurs dans les entreprises en cas de contrôle. Ces durées varient de 6 à 12 mois ;
- Optimisation du système d'information de la DGI : convaincu que l'exploitation du potentiel fiscal du pays passe nécessairement par le développement de systèmes d'information des plus avancés, un audit général du système d'information de la DGI est en cours par la SNDI afin de définir assez rapidement un programme renforcement et d'optimisation du système d'information.

3. Les réformes entreprises au niveau de la Douane

Toujours dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des recettes fiscales, les actions suivantes ont été entreprises par le Ministère en charge du Budget :

La nomination de nouvelles personnes aux postes de direction et la prise de sanction envers certains agents coupables de malversations (fraude sur le cacao, etc.);

Le recouvrement des recettes dues à l'Etat en cas de fraude : cas de Bolloré, Delmas, Maersk, etc.

L'interconnexion des systèmes informatiques de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes (DGD). Cette plateforme d'échanges a permis de :

- mettre fin à la procédure d'enregistrement manuel, à la douane, des numéros de compte contribuable (NCC) créés par la DGI et de faciliter la procédure pour les opérateurs économiques. Aujourd'hui, une fois le NCC créé par la DGI, ce numéro est automatiquement disponible à la Douane. Les documents papiers ne sont donc désormais plus nécessaires ;
- reclasser plus de 250 contribuables qui étaient à l'impôt synthétique à la DGI (chiffre d'affaires de moins de 50 millions de FCFA) mais qui effectuaient des importations très importantes à la Douane;
- découvrir plus de 2800 « faux » numéros de compte contribuables qui étaient utilisés pour faire des importations ;

La mise en place de contrôle mixte DGI / DGD ;

Le dédouanement aux frontières terrestres des marchandises non originaires de l'espace communautaire CEDEAO : les dédouanements peuvent désormais s'effectuer dans les mêmes conditions, notamment en termes de valeur et de réglementation, qu'aux ports d'Abidjan et de San-Pédro ;

Le lancement des travaux de rénovation des postes frontières notamment ceux de Noé et de Ouangolo.

L'attention particulière accordée au recouvrement des chèques impayés portant parfois sur des montants considérables. En effet, un montant de 27 milliards a été régularisé sur 32 milliards de chèques rejetés en 2013 et un montant de 10,7 milliards a été régularisé sur un total de chèques rejetés de 13,4 milliards à fin octobre 2014 ;

La création d'une direction chargée du suivi des régimes suspensifs (exonération, admission temporaire, etc.) eu égard au montant important en jeu.

4. Les réformes entreprises au niveau de la gestion des entreprises publiques

Au niveau de la gestion des Sociétés d'Etat, l'accent a été mis sur le renforcement des outils de gouvernance des entreprises et la mise en œuvre du programme de restructuration des entreprises publiques avec notamment :

- Les cinq (5) projets de décrets d'applications des lois sur les Sociétés d'Etat, renforçant le cadre réglementaire. Ces derniers ont été finalisés et seront présentés en conseil des Ministres le 3 décembre 2014 ;
- La mise en place d'une plateforme informatique dénommée Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP), pour assurer un meilleur suivi des sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique. Le lancement officiel de cette plateforme informatique aura lieu au cours du mois de décembre 2014 ;
- L'audit régulier de gestion des entreprises publiques. Celles-ci portent, à ce jour, notamment sur le PAA, l'ANSUT, la Petroci, la Gestoci et la CNCE ;
- De plus, pour la rationalisation des dépenses des Sociétés d'Etat, une étude portant détermination du niveau des charges normatives et des investissements a été menée. Les résultats de cette étude sont en cours d'exploitation ;
- L'élaboration d'une feuille de route, soumise à la validation de Monsieur le Premier Ministre, élaborant les mesures urgentes de gouvernance à mettre en œuvre au sein des entreprises publiques. Elle sera donnée officiellement aux PCA et DG en décembre 2014 ;
- La normalisation des Conseils de Gestion des Etablissements Publics Nationaux ;
- Une étude portant sur la réforme de la DPP est actuellement en cours.



Malgré ces actions, des efforts restent à faire. Ces dernières portent notamment sur :

Perspectives en matière budgétaire

- La révision du code des marchés publics pour une meilleure prise en compte des PME ivoiriennes (« local content », etc) ;
- Le renforcement du contrôle des dépenses publiques ;
- La mise en place du nouveau système d'information budgétaire ;
- L'élaboration du programme de renforcement de capacité des différents acteurs du circuit de la dépense publique.

Perspectives en matière douanière et fiscale

- L'extension des centres de moyenne entreprise à l'échelle nationale ;
- La poursuite de la rénovation des autres postes frontières terrestres ;
- Le déploiement de scanners aux principaux postes frontières et à l'exportation aux ports d'Abidjan et de San Pedro ;
- La mise en œuvre du plan cadastral ;
- La poursuite de l'interconnexion des systèmes informatiques des différentes régies financières et des programmes de modernisation de la DGD et de la DGI en vue d'une optimisation des recettes fiscales, d'une facilitation des échanges et d'une amélioration de l'environnement des affaires ;
- L'adoption d'une réforme de la fiscalité intérieure, pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, notamment en ce qui concerne la TVA et le contrôle des mesures dérogatoires ;
- Analyse des textes relatives à l'organisation de la profession de « Commissionnaire en Douanes Agréés » dans le but de mieux rationaliser la profession et éviter le cumul de fonction car aujourd'hui, certains opérateurs sont à la fois importateurs, transitaires, etc.

Perspectives en matière de gestion des participations de l'Etat

- L'instauration obligatoire de comités d'audit et de risque au sein des conseils d'administration de l'ensemble des entreprises publiques ;
- La poursuite des audits de gestion ainsi que d'audits thématiques ;
- La réforme du processus d'octroi et de suivi des subventions accordées aux entreprises publiques ;
- La finalisation de la réforme de la DPP avec l'adoption de textes législatifs et réglementaires relatifs à la structure en charge de la gestion du portefeuille.

Tableau récapitulatif des propos liminaires du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget

EDUCATION ET FORMATION	Enseignement préscolaire et primaire : 399,4 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation d'établissements du primaire • Projet d'Urgence d'Appui à l'Education de Base • Projet Education de Base avec l'UNICEF
	Enseignement secondaire : 245,2 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et rénovation de collèges et lycées
	Enseignement technique et formation professionnelle : 78,9 milliards	
	Enseignement supérieur : 160 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des infrastructures universitaires (San-Pédro, Bondoukou, Man, Daloa et Korhogo)
	Formation continue des adultes : 17,3 milliards	
	Dépenses de lutte contre la pauvreté consacrées au secteur éducation - formation : 954,8 milliards	
PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS	Promotion de l'emploi : 8,2 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de relance de l'emploi • Le Fonds National de la Jeunesse (FNJ) • Les projets de l'AGEPE
	Dépenses de personnel : 1347,4 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de la mesure de déblocage des avancements indiciaires • Recrutement d'environ 9 283 agents dont 47% pour le secteur de l'éducation et 34% pour la santé • Relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) qui passe de 36.607 FCFA à 60.000 FCFA
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES	Lutte contre la pauvreté pour le Secteur santé : 320,7 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prise en charge sanitaire des populations à travers notamment, la rénovation des CHU • Achèvement de la construction de l'hôpital d'Angré • Construction de l'Institut de cardiologie de Bouaké • Gratuité des soins ciblés qui concernent l'accouchement, la césarienne et la lutte contre le paludisme • Soutien à la politique de vaccination et la gestion des médicaments, notamment les antirétroviraux
	Secteur affaires sociales : 23,6 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement des orphelinats, pouponnières et centres sociaux • Prise en charge des indigents et victimes de catastrophes • Formation du personnel d'appui

ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET ELECTRICITE	Amélioration de l'accessibilité à l'eau potable et l'assainissement : 38,3 milliards	
	Financement du volet eau potable sur le territoire national (inclus dans le Programme Présidentiel d'Urgence) : 13,5 milliards	
	Amélioration de l'offre d'électricité : 211 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des réseaux électriques • Aménagement du barrage hydro-électrique de Soubré • Programme de Renforcement du Secteur de l'Electricité • Projet d'Interconnexion Electrique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Léone-Guinée et Côte d'Ivoire – Mali • Projets d'électrification de 23 localités chefs-lieux de sous-préfecture • Amélioration de la desserte en eau potable de la ville d'Abidjan et ses périphéries
AGRICULTURE	Programmes de développement et de promotion de l'agriculture : 164,6 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur coton • Filière rizicole • Filière banan
LOGEMENTS SOCIAUX	Achèvement du projet de construction de logements sociaux : 20 milliards	
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	Travaux de réfection et d'ouverture de routes et construction d'ouvrages d'art : 117,7 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et construction de routes (Autoroute Abidjan-Grand Bassam, Route Bouna-Doropo-Frontière Burkina • Construction de l'échangeur VGE • Aménagement de la route Blolequin-Toulépleu • Aménagement de la route Boundiali-Odiénné-Frontière de la Guinée • Aménagement de la route et du Pont de la Comoé-Abengourou
DEFENSE, SECURITE ET JUSTICE	Défense, Sécurité, Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (services des armées, gendarmerie, police, services judiciaires) : 415,8 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'Urgence Sécurité • ADDR • Programme justice • Appui à la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitencier • Construction et Equipement des tribunaux et résidences • Projet de sécurisation foncière rurale

Pour toutes informations, merci de contacter :

Mlle Kéita Nina

Conseiller Technique chargée de la Communication

Cel. : 58 05 28 84 - 47 93 17 18

Email : nina.keita@egouv.ci

www.budget.gouv.ci



01 BP 12243 Abidjan 01
1er étage, Esc A, Im. Front Lagunaire
Tél. : (225) 20 31 28 28
Fax : (225) 20 33 29 59
info@cicg.gouv.ci - www.gouv.ci